

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

**Délibération n°159**

Information du Conseil municipal dans le cadre des pouvoirs délégués à Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures, sur convocation individuelle en date du 9 décembre 2022, affranchie le 9 décembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis au gymnase du Lycée Jean Joly à la Rivière Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING <sup>5</sup> Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE <sup>2</sup> Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN <sup>4</sup> M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Olivier LAMBERT <sup>1</sup> M. Alix GALBOIS	Mme Leila OULAMA M. Jean Michel FLORENCY Mme Julie DIJOUX  M. Jean François PAYET M. Hanif RIAZE M. Georges Marie NAZE <sup>3</sup>	M. Jérémy TURPIN Mme Claudie TECHER  Mme Julianna M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Linda MANENT Mme Camille CLAIN	Mme Kelly BELLO M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>N'a pas pris part au vote de la délibération n°143

<sup>2</sup>A quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote de la délibération n°148

<sup>3</sup>A quitté la salle des délibérations après le vote de la délibération n° 148 et a donné procuration à Mme Camille CLAIN

<sup>4</sup>N'a pas pris part au vote de la délibération n°150

<sup>5</sup>A quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote de la délibération n°153

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 132 à 142	29	5	11		34	0	0
Pour la délibération n°143	29	5	11	1	33	0	0
Pour les délibérations n°144 à 147	29	5	11		34	0	0
Pour la délibération n°148	28	5	12		33	0	0
Pour la délibération n°149	28	6	11		34	0	0
Pour la délibération n°150	28	6	11	1	33	0	0
Pour les délibérations n°151 à 152	28	6	11		34	0	0
Pour la délibération n°153	28	6	12		33	0	0
Pour la délibération n° 154	28	6	11		34	0	0
Pour les délibérations n°155 à 159					Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



*Juliana M'DOIHOMA*  
Juliana M'DOIHOMA

## Information du Conseil municipal dans le cadre des pouvoirs délégués à Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

### Liste des marchés notifiés

ANNÉE	N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	REFERENCE LOT	INTITULE LOT (S)	TYPE DE PROCÉDURE	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2022	2022004	Relance réfection étanchéité de la bibliothèque de la rivière	01	Démolition gros œuvre	MAPA	24/09/2022	GTBH	30 747 € HT	33 360,50 € TTC
2022	2022020	Relance accord cadre pour la fourniture d'agrégats pour les services techniques de la ville de Saint-Louis			MAPA	31/10/2022	SORECO	Accord cadre passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 214 000 € HT	Accord cadre passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 232 190 € TTC
2022	2022026	Acquisition de bureau mobile pour la ville de Saint-Louis			MAPA	13/10/2022	LE MERLE CARROSSERIE	103 760 € HT	103 817,80 € TTC
2022	2022027	AMO étude de programmation – construction d'un gymnase et une maison des associations dans le cadre du NPNRU du GOL			MAPA	03/11/2022	AREP	17 550 € HT	19 041,75 € TTC
2022	2022031-01	Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de sécurité pour la police municipale et les ASVP	01	Habillement	MAPA	16/11/2022	DESSAYE ET FILS	Accord cadre passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 100 000€ HT	Accord cadre passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 111 500€ TTC
2022	2022031-02		02	Petit équipement et armement	MAPA	16/11/2022	DESSAYE ET FILS	Accord cadre passé sans montant	Accord cadre passé sans montant minimum et pour un mo

								minimum et pour un montant maximum de 60 000€ HT	maximum de 65 100 € TTC
2022	2022031-03		03	Ecusson	MAPA	16/11/2022	MARK&BALSAN	Accord cadre passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 1 000€ HT	Accord cadre passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 1 085 € TTC
2022	2022041	Acquisition de jeux éducatifs pour les fêtes de Noël			MAPA	18/10/2022	PRESTIGE	Accord cadre passé avec un montant minimum de 42 000 € HT et pour un montant maximum de 80 000 € HT	Accord cadre passé avec un montant minimum de 45 570 € TTC et pour un montant maximum de 86 800 € HT
2022	2022043	Mission de contrôle technique pour l'acquisition de salles modulaires pour les écoles Paul Salomon et Robert Debré			MAPA	31/10/2022	DEKRA INDUSTRIE	11 000 € HT	11 935 € TTC

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**